

**Le nouveau comité des loisirs
vous propose des activités
pour un hiver bien rempli!**

**Tous les détails
aux pages 13 à 16!**

LE BOTTIN MUNICIPAL

Écocentre	132, chemin du Lac-Brébeuf Ouvert le samedi de 8 h à 16 h 30
La Fabrique Saint-Félix Jeannot Claveau, administrateur	Une célébration a lieu tous les dimanches à 9 h 418 544-1093 bureau ouvert le lundi de 13 h 30 à 15 h 30
Bureau de poste	Lundi au vendredi de 9 h à 12 h / 13 h à 15 h 30 418 544-1653
FADOQ Thérèse Fortin, présidente Lise Tremblay (location de la salle)	418 306-5728 418 544-9262
Bénévoles de Saint-Félix-d'Otis Arlette Claveau, présidente	418 544-6458
Bibliothèque municipale	Les mercredis de 13 h à 16 h et de 18 h à 20 h 418 544-5543 poste 2206 Page FB : Bibliothèque de St-Félix-d'Otis
Comité des loisirs Martin Côté, président	418 718-0605
Chalet des loisirs Inscription au Gym d'entraînement	418 544-5543 poste 2208
Cercle des fermières Nathalie Simard, présidente	418 812-4406
Friperie	Située au 445, rue Principale (sous-sol de l'église) Ouverte les jeudis de 18 h à 20 h
Comité de développement Kathie Gobeil, présidente	https://st-felix-dotis.qc.ca/comite-de-developpement/ 418 818-8471
Comité Havre aux ramilles Sara-Claude Lépine, coordonnatrice	418 540-0221
Sûreté du Québec (plainte ou demande d'assistance)	310-4141 ou *4141 à partir d'un cellulaire sfo@surete.qc.ca pour rejoindre le policier parrain

MOISSON SAGUENAY

L'organisme Les Bénévoles de Saint-Félix-d'Otis vous offre la possibilité de recevoir, pour ceux qui en ont besoin, un panier de denrées alimentaires de Moisson Saguenay, et ce, deux fois par mois.



Chaque demande sera traitée en toute confidentialité et aucun nom ne sera dévoilé.

Pour information : 418 544-6458 ou 418 544-5398

RENCONTRES DES A.A.

Une réunion des alcooliques anonymes a lieu tous les lundis soir à 19 h 30 au sous-sol de l'église, dans le local de la FADOQ. Le groupe est ouvert à tous.

Pour information : 1 866 544-6322.

SERVICE DE REPAS DISPONIBLE

Pour les personnes âgées de **60 ans et plus**, il y a un service de repas du midi livré à domicile pour la somme de 6,50 \$. Le service est disponible deux fois par semaine (lundi et mercredi) et le repas comprend la soupe, le repas principal et le dessert. Pour les personnes intéressées, communiquez au 418 544-6458 ou 418 544-5398.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le **lundi, 3 février 2025** à 19 h au chalet des loisirs. La séance sera également diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité.

La date de tombée du prochain numéro de l'Otissien est le **vendredi, 7 février** à 12 h.

MONT ÉDOUARD



**MONT
EDOUARD**
Ski + Vélo + Fjord

Afin de soutenir le Mont Édouard, la municipalité a fait l'acquisition de 2 cartes corporatives. Celles-ci sont mises à la disposition de la population. La carte doit être réservée auprès de Julie Simard au 581 235-

3642. À noter également que les enfants de 13 ans et moins ont accès gratuitement à la montagne, sous présentation d'une preuve de résidence.

BIBLIOTHÈQUE



L'équipe de la bibliothèque prépare de belles activités sur la thématique des LEGO pour les prochains mois. Pour ce faire, nous avons besoin de blocs! Si vous en avez à donner, nous sommes preneurs à la biblio. Vous pouvez les déposer dans la chute à livres si la bibliothèque est fermée.

RAPPEL : La bibliothèque est ouverte tous les mercredis de 13 h à 16 h et de 18 h à 20 h.

HORAIRE ÉCOCENTRE

NOUVEL HORAIRE

L'écocentre sera dorénavant ouvert les samedis, de 8 h à 16 h 30.

Les visiteurs doivent apporter soit une preuve de résidence (permis de conduire) ou une preuve de paiement de taxes (compte de taxes).

Quoi mettre, ou ne pas mettre, dans le bac de récupération?

Contenants, emballages, imprimés. C'est tout.

SAVIEZ-VOUS ?

- Un contenant s'accompagne d'un bouchon ou d'un couvercle.
- Un emballage sert à transporter facilement un produit.
- Les contenants et emballages en plastique dégradables ne vont pas dans le bac. Il contaminent les autres matières recyclables.

EXEMPLES DE CONTENANTS ET EMBALLAGES

- ✓ Contenant de produit d'entretien ménager
- ✓ Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- ✓ Boîte de carton
- ✓ Assiette et papier d'aluminium
- ✓ Emballage de mets à emporter et préparés



EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- ✓ Journal et circulaire
- ✓ Enveloppe
- ✓ Feuille de papier
- ✓ Cahier

LES EXCEPTIONS

- Aérosols et emballages de protection en polystyrène : les apporter au point de dépôt de votre municipalité, si un tel lieu existe et si accepté. Se renseigner auprès de votre municipalité.

BONS COUPS

- Vider et rincer légèrement les contenants.
- Retirer les couvercles des pots et contenants – sauf pour les petits bouchons.
- Séparer les matières composant l'emballage (ex.: sac de céréales dans une boîte).
- Faire des boulettes de papier d'aluminium même si elles sont légèrement souillées avant de les mettre dans votre bac.
- Défaire et plier vos boîtes de carton.

NE PAS METTRE DANS LE BAC

- ✗ Pile
- ✗ Serrure
- ✗ Boyau d'arrosage
- ✗ Chaise de jardin
- ✗ Jouet
- ✗ Casserole
- ✗ Vêtement et tissu

BESOIN DE PLUS
D'INFOS SUR LE BAC ?

CONSULTEZ
BACIMPACT.CA





Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies

Votre gouvernement



Québec

L'Otissien, janvier 2025

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions du Règlement numéro 272-2015 de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis concernant les dérogations mineures, adopté selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis se prononcera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 3 février 2025, sur la demande de dérogation mineure concernant le 545, rue Principale.

La dérogation mineure demandée vise à autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire de 8 pieds par 8 pieds dans le prolongement de la marge avant et réduire la marge avant à 7,55 mètres au lieu des 10 mètres demandés dans le règlement de zonage.

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Ce 13 janvier 2025

Hélène Gagnon

Directrice générale et greffière-trésorière

L'Otissien, janvier 2025

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions du Règlement numéro 272-2015 de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis concernant les dérogations mineures, adopté selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis se prononcera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 3 février 2025, sur la demande de dérogation mineure concernant le 518, rue Principale.

La dérogation mineure demandée vise à autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire de 6 pieds par 15 pieds à l'intérieur de la marge avant et réduire la marge avant de 10 mètres à 1,5 mètres.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Ce 13 janvier 2025

Hélène Gagnon

Directrice générale et greffière-trésorière

L'Otissien, janvier 2025

RECRUTEMENT AU SITE DE LA NOUVELLE-FRANCE

Le Site de la Nouvelle-France débute sa période de recrutement pour la prochaine saison estivale. Tu aimes travailler en équipe dans un environnement extérieur? Tu es passionné d'histoire ou tu as simplement l'intérêt d'en apprendre davantage? Tu souhaites travailler avec le public et contribuer à offrir une expérience touristique inoubliable?

Le Site est à la recherche de personnes dynamiques désirant travailler dans un milieu stimulant avec une équipe passionnée de partage et d'informations historiques et en écotourisme.

Nous recherchons des **guides/animateurs (trices)**, des **opérateurs (trices) de tyrolienne**, des **préposés (ées) à l'accueil** et des **chauffeurs (euses) de navettes (autobus)** sur le site.

Conditions et horaire à discuter. Seules les personnes retenues pour des entrevues seront contactées.

Envoyez votre curriculum vitae et une lettre détaillant votre expérience au : danny.desbiens@sitenouvellefrance.com

Pour information : Site de la Nouvelle-France, 418 544-8027.



DES NOUVELLES DE NOTRE ÉGLISE

Location de la salle de l'église pour un événement

Il est possible de réserver la grande salle de l'église pour célébrer divers événements privés : réception à la suite d'un mariage, d'un baptême, de funérailles ou de messe anniversaire, conférence, forum, tournois intérieurs et autres. La salle peut convenir pour des groupes de 50 à 500 personnes.

Pour de plus amples informations, s'adresser au marguillier responsable **Martin Côté** au **418 718-0605**.



Horaire des célébrations pour les semaines à venir

19 janvier : célébration de la parole

26 janvier : Messe pour des intentions communes

2 février : célébration de la parole

9 février : célébration de la parole

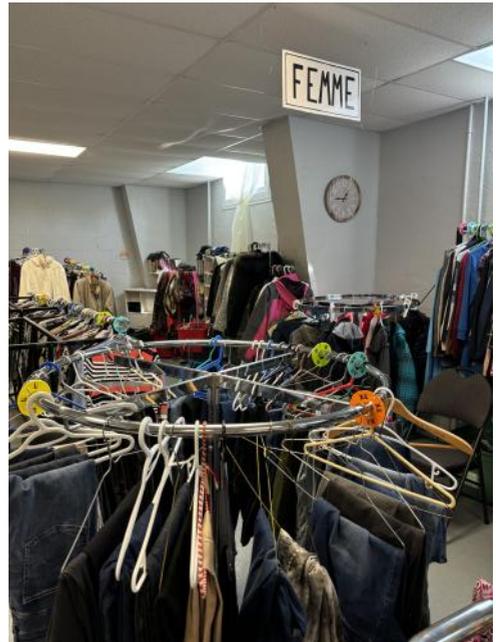
FRIPERIE

Notre friperie, située au 445, rue Principale à Saint-Félix-d'Otis (sous-sol de l'église), est ouverte tous les jeudis de 18 h à 20 h.

GRANDE VENTE : Les sacs à 5\$ sont vendus à 2\$ et ceux à 10\$ sont à 5\$.

IMPORTANT POUR LES DONNS : Nous prenons seulement les vêtements pour femmes, hommes et enfants. Bien fermer vos sacs avant de les déposer dans notre conteneur.

Nous recrutons des bénévoles! Si le défi t'intéresse, manifeste ton intérêt sur notre groupe facebook <https://www.facebook.com/groups/691939662469265> en commentaires.



Merci de nous encourager en si grand nombre! L'équipe de bénévoles est tellement fière de notre friperie qui ne cesse de croître et se renouveler.

Merci de nous encourager en si grand nombre.

CAPSULE ENVIRONNEMENTALE

Présentée par le comité consultatif en environnement

Ode à la beauté, par Stéphan Larouche

L'hiver transforme les paysages en un spectacle éblouissant. Les arbres, alourdis par la neige, se dressent majestueusement comme des sentinelles d'un royaume de glace. Chaque branche, chaque feuille est ornée de flocons délicats, créant des sculptures éphémères d'une beauté époustouflante.

Au matin, lorsque le soleil perce timidement à travers les nuages, les rayons de lumière dansent sur la neige, la faisant scintiller comme des milliers de diamants. Le silence paisible de la forêt est ponctué par le doux craquement de la neige sous nos pas, rappelant la fragilité de cet écosystème unique.

Les paysages hivernaux sont plus que de simples tableaux à admirer; ils sont un rappel puissant de la force et de la délicatesse de la nature. Chaque arbre chargé de neige joue un rôle vital dans la préservation de l'environnement. Ces géants verts, même en période de dormance hivernale, filtrent l'air, abritent la faune et protègent les sols de l'érosion.

Préserver ces paysages, c'est protéger un héritage naturel précieux. Les forêts, les montagnes et les plaines enneigées sont des refuges pour une biodiversité riche et diversifiée. La conservation de ces espaces naturels est essentielle pour maintenir l'équilibre écologique et lutter contre les effets du changement climatique.

La beauté des paysages hivernaux nous rappelle notre responsabilité envers la nature. C'est un appel à l'action pour préserver cet équilibre délicat, pour que les générations futures puissent également goûter à la magie de l'hiver et à la majesté des arbres alourdis de neige. En protégeant l'environnement, nous assurons la continuité de ces spectacles naturels et la santé de notre planète.



DES NOUVELLES DU COMITÉ DES LOISIRS

Le comité aimerait remercier les 59 personnes présentes lors du dernier bingo tenu le 12 janvier. 545 \$ ont été remis aux gagnants en plus de trois prix de présence. Le moitié-moitié était de 127 \$. Ne manquez pas les prochains rendez-vous bingo! Tous les détails se trouvent en page 12.



TIRAGE-TIRAGE-TIRAGE!

Pour souligner l'ouverture du chalet des loisirs pour la période hivernale (voir détails page suivante), un tirage d'un panier de boisson d'une valeur de 300 \$ est organisé au chalet des loisirs!

Coût du billet : 10 \$.

Le tirage se fera le 15 mars prochain.



Barmaid recherchée pour opérer le chalet des loisirs aux dates suivantes :

- Samedi le 22 février à partir de midi
- Vendredi le 28 février à partir de 13 h
- Samedi le 1er mars à partir de midi

Manifestez votre intérêt auprès de Gina Brassard, au bureau de la municipalité au 418 544-5543 poste 2208

DESCENTE AUX FLAMBEAUX

Le 15 février prochain aura lieu la descente aux flambeaux.

Le départ se fera au chalet des loisirs entre 18 h 30 - 19 h pour ensuite se rendre au chalet de M. Thibeault où nous allons pouvoir se réchauffer autour d'un feu et déguster un bon verre de caribou.

Bienvenue aux motoneigistes et aux VTT avec chenilles.

Nous reviendrons au chalet des loisirs vers 21 h. Le bar sera ouvert et un DJ sera sur place.

Nous aimerions également faire un souper hot-dog avant le départ. Si le souper vous intéresse, écrivez en privé un commentaire sur le groupe Facebook du comité des loisirs de Saint-Félix-d'Otis <https://www.facebook.com/comite.des.loisirs.st.felix.d.otis> pour préciser le nombre de personnes pour que l'on puisse prévoir la nourriture en conséquence.



C'est un événement à ne pas manquer!

Le comité des loisirs composé de Martin Côté, Jean-Guy Waltzing, Johanne Bergeron, Andréanne Bolduc, Annie Gagnon, Jessy Latour et Jérémy Lemay vous attend en grand nombre!

Pour ne rien manquer des activités et nouvelles organisées par le comité des loisirs, suivez la page Facebook suivante :

<https://www.facebook.com/comite.des.loisirs.st.felix.d.otis>

GRANDE NOUVEAUTÉ

**Le chalet des loisirs
est dorénavant ouvert!**

HORAIRE D'OUVERTURE

Vendredi : 13 h à 21 h

Samedi : 12 h à 21 h

Dimanche : 11 h à 16 h

Services de **bar, boissons chaudes,**
grignotines et comptoir de prêt-à-manger
disponibles sur place

**MOTONEIGISTES ET GRAND PUBLIC,
NOUS VOUS ATTENDONS EN GRAND
NOMBRE!**

**(LE LAC OTIS EST BALISÉ POUR SE RENDRE
AU CHALET DES LOISIRS)**

Les prochains rendez-vous BINGO! :

Dimanche 26 janvier 2025 à 13 h
 Dimanche le 9 février 2025 à 13 h
 ouverture des portes à 12 h 30



Cartes en prévente au coût de 20 \$, disponibles au bureau de la municipalité, auprès de Johanne Bergeron et à la Friperie de Saint-Félix-d'Otis le jeudi soir entre 18 h et 20 h ou sur place à 25 \$ (argent comptant).

Tampon à vendre à l'entrée au coût de 2\$.

Quelques choix de repas sont disponibles sur place.

Prix de présence et moitié / moitié

Au plaisir de vous voir!

L'Otissien, janvier 2025